



L'ALBERTA AUTOPHAGE : IDENTITÉS, MYTHES ET DISCOURS DU PÉTROLE DANS L'OUEST CANADIEN

Dominique Perron

ISBN 978-1-55238-578-4

THIS BOOK IS AN OPEN ACCESS E-BOOK. It is an electronic version of a book that can be purchased in physical form through any bookseller or on-line retailer, or from our distributors. Please support this open access publication by requesting that your university purchase a print copy of this book, or by purchasing a copy yourself. If you have any questions, please contact us at ucpress@ucalgary.ca

Cover Art: The artwork on the cover of this book is not open access and falls under traditional copyright provisions; it cannot be reproduced in any way without written permission of the artists and their agents. The cover can be displayed as a complete cover image for the purposes of publicizing this work, but the artwork cannot be extracted from the context of the cover of this specific work without breaching the artist's copyright.

COPYRIGHT NOTICE: This open-access work is published under a Creative Commons licence.

This means that you are free to copy, distribute, display or perform the work as long as you clearly attribute the work to its authors and publisher, that you do not use this work for any commercial gain in any form, and that you in no way alter, transform, or build on the work outside of its use in normal academic scholarship without our express permission. If you want to reuse or distribute the work, you must inform its new audience of the licence terms of this work. For more information, see details of the Creative Commons licence at: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU **MAY**:

- read and store this document free of charge;
- distribute it for personal use free of charge;
- print sections of the work for personal use;
- read or perform parts of the work in a context where no financial transactions take place.

UNDER THE CREATIVE COMMONS LICENCE YOU **MAY NOT**:

- gain financially from the work in any way;
- sell the work or seek monies in relation to the distribution of the work;
- use the work in any commercial activity of any kind;
- profit a third party indirectly via use or distribution of the work;
- distribute in or through a commercial body (with the exception of academic usage within educational institutions such as schools and universities);
- reproduce, distribute, or store the cover image outside of its function as a cover of this work;
- alter or build on the work outside of normal academic scholarship.

FÉTICHES, TABOUS ET STRATÉGIES : LOIS DU MARCHÉ, PROPRIÉTÉ ET RÉCIT DU PÉTROLE

Directeur : Mais il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, Mister Premier.

Le Chef : Quoi donc ?

Directeur : Ceci... et cela (il pointe vers le fond de scène où l'on aperçoit les dunes de poussières) apportent chaque année dans la province de Québec 40 millions... 40 millions de beaux dollars américains....

Le Chef : Ben oui, mieux vaut avaler de la poussière que de perdre vos belles piastres, c'est entendu !

Le Directeur, sérieux : Si cet argent vous échappait, ce serait un coup dur pour la province, hum ? Le chômage ... et qui sait ? ... la dépression... sans compter la part qui vous revient¹.

—John Thomas McDonough, *Charbonneau et le Chef*

L'intellectuel a toujours eu tendance à sous-estimer l'emprise du pouvoir économique².

—Jean Peyrelevade

Le boom pétrolier, ses déversements, ses excès et ses promesses pour l'avenir ramenait aussi à la surface de la réflexion collective non seulement les aspects divers de son impact socio-économique sur la vie des Albertains, mais aussi la composante plus complexe de l'appropriation des ressources pétrolières situées sur le territoire albertain, et de la façon dont on devait en disposer pour le bien commun. C'était une chose d'affirmer que l'Alberta possédait des richesses énergétiques, mais on entrait dans une toute autre sphère lorsque s'amorçait la discussion sur les termes de l'exercice réel de cette possession. Le pactole réactivait la question de son administration publique, du rôle du secteur privé dans sa distribution, et de l'influence du gouvernement sur la façon de le gérer. Dans ces années de boom, plusieurs thèmes ressortirent dans le discours social relayé par la presse en Alberta autour de la question des règles du libre-marché qui servaient de principe explicatoire à l'explosion économique albertaine, du rôle et de la fonction de l'état dans telle régulation, et si finalement, les Albertains exerçaient un certain contrôle sur le rythme accéléré avec lequel étaient développées leurs ressources énergétiques. C'est ainsi que se mirent à circuler, relayés par les médias calgariens, une série d'argumentaires exposant ces réflexions, saisis par des énonciateurs représentant différentes positions au sein du système de production, d'administration et de distribution des richesses albertaines. On put alors observer, dans leur pleine expression, les manifestations insistantes de plusieurs fétiches discursifs sous-tendant l'idéologie générale de la gestion des richesses. Parallèlement, s'ajoutèrent plusieurs stratégies de la part du monde des affaires, pour réduire l'acceptabilité de certains de ces fétiches et les transformer en tabous, tant ils pouvaient menacer l'ordre connu du mode d'opération de l'industrie pétrolière, tout en renforçant l'aspect inamovible et intouchable d'autres traits propres à favoriser le type souhaitable de relations entre l'industrie et la communauté albertaine, comme celle de ses gouvernants. Nous examinerons donc plus avant la nature de ces fétiches et tabous, leur mode de circulation dans le discours social et surtout la fonction qu'ils exercèrent dans la suite de la destinée pétrolière de l'Alberta.

UN DIVORCE HEUREUX

Une eulogie funèbre parue en août 2006 sur le site Internet du *Daily Oil Bulletin*³ à l'occasion du décès de Scobey Hartley, homme d'affaires influent dans les milieux pétroliers de Calgary, illustrera, aux fins de notre analyse, l'un des primats fondamentaux de l'énonciation des règles du libre-marché en Alberta, qui serait l'établissement d'une séparation radicale entre l'exercice du pouvoir politique provincial et le milieu des affaires, plus particulièrement l'industrie pétrolière.

If Albertans appreciate living in a debt-free province, they can thank Herman Scarborough Hartley, known by hundreds of friends as Scobey. The Calgary oilman was the most influential business figure of the Ralph Klein era [...]

Particularly during Klein's first years as Premier, Hartley lobbied effectively to get government out of debt, to get government out of business and to get government out of the way of business [...]

Besides eliminating the public debt, Hartley persuaded Klein to sell off the provincial interest in the Lloydminster heavy oil upgrader, to streamline the Energy and Utilities Board, to eliminate dozens of provincial agencies, boards and commissions, to promote private involvement in the public health system [...] and many other issues, most of which remained beyond public view⁴.

Le « government out of business » reste l'un des axiomes de base dans la conception du libre-marché, proprement revendiqué d'ailleurs comme une promesse électorale de Ralph Klein lors de la campagne électorale de 2004. L'énoncé, souvent reformulé en martèlement anaphorique du type « business is not the business of government⁵ », a trouvé certes une indéniable fortune au sein des discours sociaux albertains. Ce premier principe établit une séparation radicale et perçue comme souhaitable

entre le politique et le marché, dont la formulation populiste sous la métaphore de l'éviction ne fait que traduire cette condition effective ou *idéale* au bon déroulement des affaires : « Les États ont perdu une large part de leur capacité de régulation »⁶ ou ce que d'aucuns⁷ encore signalent comme l'éventuelle ou actuelle perte de souveraineté des États devant les monopoles financiers. Quoi qu'il en soit, dans un discours albertain, cette réalité s'exprime par la représentation du gouvernement comme étant littéralement une entrave à la bonne marche des affaires. Il s'instaure ici une axiologie essentielle au fonctionnement du discours du libre-marché albertain, à savoir le législatif comme un opposant dont on ne peut que souhaiter la réduction de ses pouvoirs, voire sa retraite pure et simple. La gradation « out of the way » est encore plus éloquente en ce que non seulement elle insiste littéralement sur la nécessité du champ libre, mais sur la disparition virtuelle de l'obstacle sous le mode de l'expulsion, ce qui renforce la représentation du gouvernement selon une axiologie éminemment négative. Le gouvernement ainsi enchâssé dans un discours trouvant sa légitimité par le statut même de la situation d'énonciation (publié dans un magazine traitant des ressources pétrolières et gazifères) est donc désigné sous l'ordre de la nuisance. Il ne peut en effet trouver de valorisation qu'en manifestant une tendance à la quasi-disparition, ce qui sera le caractère acceptable de sa *réalité*, si on peut encore s'exprimer ainsi. De la sorte, il faut revoir le rapport au réel d'expressions telles que « business friendly » et « positive business climate », qui pullulent dans le discours pétrolier albertain, d'autant plus que cette désignation singulière de ce qui s'approche d'un état de démission du pouvoir politique (tel dans l'exemple paradigmatique suivant : « But I also recognize that Alberta, and certainly our whole economy has been built on being business friendly⁸ ») reste un des credos des protestations d'appréciation mutuelle entre l'industrie pétrolière et le gouvernement albertain.

On peut observer ainsi comment cette profession réciproque d'affinités sélectives reste étrangement basée sur l'expression première de la nécessité d'un divorce fondamental entre l'État et les pouvoirs économiques, séparation dont le terme souhaitable se désigne plutôt en tant qu'un

effacement radical du pouvoir de la *polis* sur la Cité, effacement présenté comme condition idéale au libre exercice du marché.

MAÎTRES CHEZ VOUS

Cependant, cette désirable disjonction entre les pouvoirs élus et l'industrie, rendue plus achevée encore par l'éradication du partenaire expulsé, ne s'arrête pas à l'élimination pure du gouvernement du champ d'action de l'industrie pétrolière. Ce qui est sous-latent ici à cette gradation par anaphore, où le gouvernement s'est non seulement retiré des affaires, mais en a été tout simplement éjecté, reste un intéressant renversement topique reposant en apparence sur le lieu des semblables⁹. C'est que l'expression « out of the way of business » supposerait la bilatéralité, à savoir que le monde des affaires, en l'occurrence l'industrie pétrolière, serait censé lui aussi demeurer à distance des décisions et influences gouvernementales dans un cloisonnement réciproque de bon aloi. Or, l'énoncé de cette curieuse oraison funèbre de l'*oilman* s'empresse de violer cette logique de la réciprocité dans une énumération d'accomplissements, bien sûr doués d'une axiologie positive dans le texte (puisque les Albertains sont priés de *remercier* Hartley de ses hauts faits), qui sont l'indication d'ingérences massives du représentant synecdochique de l'industrie pétrolière dans les affaires de l'État, ingérences qui ont eu presque toutes comme objectif de réduire encore le champ d'action du législateur. On notera la vente des intérêts de l'État dans les usines de traitement de bitume, l'élimination des agences et commissions gouvernementales, les tentatives de privatisation des soins de santé, et ainsi de suite. Plus fascinant encore est que l'auteur insiste sur le caractère secret des opérations : « most of which, beyond public view [...] ». Cette dernière précision parle d'elle-même sur les attributs éminemment antidémocratiques de telles opérations de réduction du rôle de l'État dans le social, dans une naïveté d'admission dont on ne peut décider si elle est encore plus troublante par ce qu'elle signale d'impensé ou d'intentionnalité, que par la rupture de réciprocité du principe initial

d'exclusion d'influence mutuelle soumis démagogiquement aux Albertains comme garantie même de l'utopie d'une telle non-ingérence.

Si l'énonciation du principe de cette dichotomie, en elle-même une atteinte à l'idéal de la démocratie, est à jamais déstabilisée par le viol subséquent de sa logique supposée, il n'empêche qu'elle s'avère indispensable au maintien d'un système particulier de rapports de l'industrie pétrolière, d'une part avec le collectif des Albertains et d'autre part avec la ressource naturelle qu'elle exploite avec profit.

C'est que la littéralité même de l'expression « libre-marché » présuppose une valorisation de ce principe fondamental de non-contrainte dont il importe en fait de consolider et de maintenir l'illusion de fonctionnement tripartite. D'abord bien sûr, pour le marché qui est à lui-même sa propre régulation. Ensuite pour l'État albertain qui a l'obligation de se légitimer dans une démocratie de principe tout en projetant auprès de ses citoyens une image de pouvoir effectif. Et finalement pour le peuple albertain lui-même qui doit se convaincre de la réalité d'un pouvoir législatif décisionnel sur le sort de ses richesses pétrolières. Ces données socio-politico-économiques doivent s'harmoniser dans un discours de convergence idéale, dont, effectivement, on voit que l'expression « business friendly » reste l'aboutissement accompli. Mais rien vaut observer directement dans les textes médiatiques les diverses performances discursives de cette harmonisation pour en repérer les sourdes fractures révélatrices d'une utopie fondamentale qu'il faut néanmoins continuellement reconduire pour assurer une représentation du réel en concordance avec une exploitation des ressources pétrolières « sans histoire », et ce, dans tous les sens de l'expression.

UN FÉTICHE : LA STABILITÉ

C'est, entre autres, dans un reportage du *National Post* intitulé « Why oilmen pine for Klein: The race to replace Alberta's outgoing premier is proving to be anything but business as usual » que l'occasion se révèle

de voir à l'œuvre quelques éléments conflictuels qui renseignent sur la fragilité de cet équilibre tripartite entre le peuple, le gouvernement et l'industrie. Le contexte en fut la campagne pour la course à la chefferie du Parti conservateur de l'Alberta, qui eut lieu en octobre 2006, et pendant laquelle trois des candidats pour la course à la tête du Parti soulevèrent, à des degrés variés d'affirmation, la possibilité de revoir (et de hausser) le montant de redevances (*royalties*) versées annuellement par l'industrie pétrolière au gouvernement de l'Alberta. Cette hausse éventuelle était de surcroît liée à une hypothétique exigence gouvernementale d'obliger les pétrolières à traiter davantage de bitume en sol albertain, au lieu d'exporter le produit brut (à moindres coûts) aux États-Unis pour le faire raffiner. Le reportage fait part ici de la réaction des divers acteurs de l'industrie pétrolière face à la possibilité de voir ces redevances être augmentées.

D'emblée, le sous-titre de l'article instaure le constat d'une rupture (« anything but business as usual ») significatif d'une crainte de la perte des repères familiers, des « habitudes » qui rassurent l'investisseur pour qui il importe de se trouver en pays connu, où les conditions des opérations sont répétées dans le même. Cette crainte de l'inconnu, ou plutôt du soupçon de l'inconnu (puisque aucun des candidats au leadership n'est en mesure de réaliser les possibilités évoquées tant qu'il n'est pas dûment élu) est, on le sait, un des pôles pathologiques du conservatisme. Mais beaucoup plus notable encore va être la situation de polarisation extrême choisie par le discours pro-industrie pour qualifier les énoncés des candidats pourtant précautionneux. Ainsi, le candidat Lyle Oberg : « Albertans have no problem sending the upgraded oil south, but there is a considerable amount of animosity out there saying "We need to have the jobs here, we need the value-added component here." I hear that all over. » Et Ed Stelmach : « We forfeit our opportunities here when we allow the shipment of raw bitumen out of this province for upgrading and processing elsewhere [...] It flies in the face of the government's value-added strategy. » Finalement, le dernier candidat, Jim Dinning va évoquer un argument marquant : « Frankly, it concerns me when I hear companies planning to ship more of our raw resources for refining in the U.S. I believe that if you mine it here, you upgrade it here. It's Albertans' resources [...] ».

John Harding et Claudia Cattaneo, les deux auteurs de l'article, vont recourir à des désignations radicales pour polémiser immédiatement le débat et représenter l'industrie dans un désarroi figurativement amplifié :

Instead, the campaign has turned into an anti-oil rant that has the province's mainstay industry wringing its hands about whether the new Alberta will soon resemble Newfoundland, rather than a province whose mantra for the past 13 years has been to keep its hands out of business¹⁰.

Relevons ici, outre la radicalisation immédiate du conflit qui pose le gouvernement comme absolument opposé à l'industrie, qualifiant ses objections timorées à l'exportation de trop de ressources brutes de « fulmination antipétrole » (*rant*), opposition dont on sent bien tout ce qu'elle doit à la fiction pour les besoins de l'argumentation. L'accusation de fulmination a également pour effet de positionner dès le point de départ l'« opposant » du côté de la non-rationalité, de la dérive vers la quasi-déraison, ce qui permettra de nier tout caractère légitime aux revendications des candidats en les encadrant dans une situation d'énonciation suggérant un réel déséquilibre émotionnel de la part des énonciateurs. Plus loin, dans le texte, on taxera les propos d'Oberg de « heresy », et un des présidents de l'Association canadienne des producteurs de pétrole (ACPP-CAPP) admonestera le gouvernement de la sorte : « providing we don't do something stupid to screw it up », ce qui indique sans ambages de quel côté doivent se trouver et le dogme et la raison hégémonique. Si on revient à notre paragraphe de départ, on notera aussi un des traits paradigmatiques inhérents à l'argumentaire du « libre-marché », qui serait le recours au pathos associé à une représentation de l'industrie pétrolière au seuil de la déstabilisation (*wringing its hands*) par le seul soupçon de l'ombre d'un changement à la règle bien établie de la non-ingérence gouvernementale dans le fonctionnement de l'industrie. Une telle mise en scène est bien propre à inquiéter à son tour le lectorat typique d'un journal de la droite conservatrice canadienne comme le *National Post*, dans un tableau où on n'hésite pas à convier le spectre de

Terre-Neuve comme illustration suprême des errements d'un désir mal placé (et rigoureusement puni par les pétrolières) de réappropriation du contrôle sur les ressources énergétiques. À ce propos, il est tout autant significatif que dans la même semaine, un économiste albertain, cédant sans résistance aucune au sophisme de la pente fatale, va mettre Terre-Neuve et le Venezuela sur le même pied : « It is a jurisdiction where a government won't demand "equity shares" or change the rules of the game, a contrast to Newfoundland or Venezuela¹¹. »

Pour mettre fin à toute équivoque subséquente sur le lieu du mal, cette opposition permettra en prime d'énoncer une prophétie dont les termes dissimulent à peine la menace d'un déclassement de l'Alberta aux yeux de l'industrie, déclassement qui risque d'entraîner à son tour l'éventualité de conséquences néfastes. « There is a growing discomfort *that it isn't just politics and could acually lead to significant changes*, tarnishing the image as a safe place to do business and a source of secure oil » (nous soulignons). Suivant la logique de l'énoncé, il faut bien se résoudre à aligner l'équation « désir de contrôle étatique sur les ressources égale réputation ternie » aux yeux bien sûr de l'industrie qui fixe les termes de l'argumentaire. À noter également la fonction du politique telle que perçue par le monde des affaires : l'État ne peut exister que dans la mesure où précisément il n'agit pas.

Mais plus encore, il convient à ce point de relever le surgissement d'une expression fétiche quasi centrale à l'établissement du discours du libre-marché, qui est le « safe place », le gouvernement stable, présenté comme l'arrière-plan nécessaire au déroulement maximal des opérations. Le thème du gouvernement stable reste un des mantras de tout le discours pétrolier global, mais il est à souligner à quel point il s'inscrit comme un des traits obsessionnels revendiqués par le discours albertain. Nous donnerons ici quelques occurrences où la contextualisation reste importante lorsqu'on veut mieux saisir le rôle et l'application de l'exercice démocratique par rapport à l'industrie pétrolière.

Le premier exemple est issu d'un éditorial du *Calgary Herald* d'octobre 2005 :

We can help the U.S. wean itself from unstable, politically volatile, demanding foreign suppliers: we are friends, we are stable, we have a NAFTA treaty that we honour, we can be trusted¹².

Un second exemple est tiré d'un reportage commentant la visite à Calgary de l'ancien président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan :

Cooper [Vice-président de BMO Nesbitt Burns] said after the 70-minute discussion that American perceptions of Canada as a friend have become a matter of national security and only a handful of areas have the physical capacity to satisfy growing world energy needs. Unlike Canada, many of them are unstable, hostile or in a volatile region of the world¹³.

Pour faire bonne mesure, concluons cependant sur une note un peu réticente, cette fois-ci extraite du rapport du Parkland Institute, l'un des deux organismes en Alberta les plus critiques de l'industrie et du régime conservateur albertain :

Russia, Central Asia, Sudan, Nigeria, Angola, and other African states have well publicized governance problems. Venezuela's President Hugo Chavez has publicly mused about cutting off the U.S. supply or selling it to poor Americans at below market price.[. . .] By contrast, Alberta is almost absurdly stable. In 70 years, its government has changed once, moving from Social Credit to Conservative¹⁴.

La stabilité présentée comme étant nécessaire à l'exercice du libre-marché implique, dans ces occurrences représentatives de l'usage du concept, une autre opposition manichéenne renvoyant à l'ennemi, à la volatilité et à l'exigence trop élevée (*demanding foreign suppliers*). En fait, le parfait partenaire des affaires pétrolières, dont les principales multinationales sont d'origine américaine, européenne et canadienne et sont regroupées

sous ce nom significatif de *Big Oil*, se signale comme un gouvernement dont l'évolution politique et législative doit absolument demeurer dans la répétition du même, et aplanir toute velléité de discontinuité, voire de différend. L'amitié néo-libérale est à la mesure de cette répétition du connu censée faciliter les rapports commerciaux, d'où doit être éliminée toute forme d'achoppement. L'investisseur-actionnaire—pilier indiscutable du néo-capitalisme—n'aimant pas le risque, il importe d'abord d'éliminer, en l'énonçant, ce premier risque qu'incarne un simple changement d'orientation politique pourtant inhérent au processus démocratique¹⁵. Ce même risque peut prendre la face d'une fort discrète manifestation d'un parti d'opposition d'où pourrait surgir cette « volatilité » au potentiel inquiétant. Cette terreur du changement explique, dans l'eulogie examinée en début de chapitre, les disqualifications de l'industrie contre les institutions gouvernementales, maintenant perçues comme stupides, irrationnelles, nuisant à l'image d'une Alberta au comportement auparavant idéal. Dès lors, un gouvernement vanté comme stable pourrait en réalité prendre le visage d'un simple appareil idéologique, d'où la contestation véritable serait exclue. Un tel régime, « ami » complaisant, non contestataire, exercerait sa fonction dans le sens des diktats d'une industrie dont un des termes idéaux serait précisément l'exclusion maximale du législateur. Et cela, tout en s'assurant qu'au sein de cet appareil législatif « restant », aucun élément ne viendrait ébranler le bien-fondé de cet aplanissement qui prend le visage de l'« ami ». Certains termes précis pourraient encore mieux décrire un tel régime politique, et on n'est guère surpris du recours au qualificatif d'« absurde » employé dans le rapport du Parkland Institute pour dépeindre cet état de fait : ce même groupe de recherche a par ailleurs abondamment utilisé l'expression « déficit démocratique » pour qualifier le régime de Ralph Klein.

Ce fétiche de la stabilité va rendre compte d'ailleurs plus loin, dans le texte de Harding et Cattaneo, de commentaires de la part des représentants de l'industrie insistant sur la nécessité de ne pas modifier les conditions fiscales d'exploitation pétrolière. On y relève des assertions où l'admission temporaire d'un changement possible le dispute à la négation pure et

simple de ce même changement, par ce mouvement de pendule qui est une concession au possible annulée par son intégration à l'improbable.

We had government, as Ralph Klein used to say, staying out of the business of business [...] we have a competitive fiscal regime and we don't see that changing with any of the leadership candidates. [Pierre Alvarez, président de l'ACPP-CAPP]

It is perfectly logical to come in and do a review [of oil sands royalties], but it doesn't mean they should change anything, and I firmly believe that the result of that should be that it is a good regime, and it's working and stimulating a lot of investment. [Will Roach, chef exécutif de la firme UTS Energy Corp.]

L'autorité présumée des deux énonciateurs ici confère à leur dénégation finale de la possibilité d'un changement un statut particulier qui n'est nullement mis en danger par la logique même des faits. Les trois candidats à la chefferie du Parti conservateur peuvent bien murmurer contre les conditions d'exploitation des ressources énergétiques, les règles du libre-marché sont sûres de leur hégémonie, et dans le discours et dans le réel, et une éventuelle révision des redevances ne pourra qu'aboutir à la reconduction des conditions initiales et à la pertinence du « bon régime ». Le gouvernement stable est, somme toute, celui qui reconnaît les règles, par l'Autre à lui-même imposées.

Examiner les conséquences discursives et idéologiques de l'expression fétiche du « gouvernement stable », d'où sa valorisation par l'industrie pétrolière, amène à tirer des conclusions potentiellement gênantes. Il existe des termes sans équivoque pour qualifier un régime qui s'interdirait une législation propre à exercer un meilleur contrôle sur ses ressources naturelles, législation susceptible de remettre en question son statut « d'ami » des pouvoirs qui forment le capitalisme global. Ces mêmes termes qualifient d'autre part les régimes qui décourageraient avec plus ou moins d'autorité tout discours interne de contestation devant cette obédience aux

intérêts corporatistes. Cependant, de telles nominalisations risquent par trop de prendre vie dans le réel, ce qui aurait pour le collectif albertain des conséquences encore plus embarrassantes qu'il faut s'empresse de contrer. Dans cette logique, on comprend que le discours du libre-marché énergétique se doit singulièrement d'exercer sa fonction de « blocage de l'indicible », comme l'a précisé Angenot :

Certains diraient ici que c'est l'essentiel de l'oppression hégémonique : refouler autant que possible le *noch nicht* [Ernest Bloch] dans l'impensable, l'extravagant, le chimérique. L'hégémonie impose des thèmes et des stratégies cognitives : du même coup, elle refoule, scotomise l'émergence d'autres¹⁶.

L'indicible ici, sous tout le brouillage référentiel inféré par la rassurante expression du libre-marché dont la liberté est censée aussi contaminer par suggestion la société dans laquelle elle s'exerce, serait très précisément le contraire de l'exercice démocratique. Oserait-on faire allusion à l'expression *dictature*¹⁷ pour désigner la modélisation imposée idéalement au régime politique albertain, à qui il est intimé de se soumettre aux impératifs de stabilité et de non-intervention exigés par les règles de ce même *libre-marché* ? Sans doute une telle dénomination est un peu excessive, mais cette simple allusion au terme a au moins le potentiel de fissurer l'illusion démocratique qui doit quand même rester chère à l'industrie affirmant toujours relever de ce néo-libéralisme. Comme l'idéologie, la dictature, c'est toujours *les autres*, et surtout pas ce dont on a au fond besoin pour bien fonctionner : c'est en cela que réside l'indicible, et le fantôme qui hante le concept de libre-marché pétrolier.

UN TABOU : LE PÉTROLE ... C'EST À NOUS AUTRES ?

Quoi qu'il en soit, on peut voir que le principe d'hégémonie du discours du libre-marché de l'énergie permet tout de même de faire susciter un

certain principe d'opposition manifeste dans les textes médiatiques sous une forme doublement chargée, oscillant entre le *fétiche* et le *tabou* selon la perspective des énonciateurs des deux camps qui font allusion à cette opposition. Il s'agirait ici du fétiche de la propriété des ressources pétrolières de l'Alberta, auquel quelques hommes politiques albertains ont régulièrement recours dans les situations d'insatisfaction passagère avec les décisions de l'industrie. Ainsi Peter Lougheed, déplorant les effets inflationnaires du boom de 2006 :

That means the return to the people of Alberta, who own the resource and a lot of people in this town have a hard time with the word "ownership." But the ownership is with the people of Alberta¹⁸.

D'emblée, cette instance illustre l'instrumentalisation polémique du concept se voulant une réponse intermittente à la puissance réelle de l'industrie, laquelle y réagit à son tour par plusieurs variantes du discours punitif. L'une d'elles est constituée par le chantage à l'emploi, qui est central à l'argumentaire privilégié dans le cadre de l'exploitation de toute ressource naturelle par le secteur privé¹⁹, comme on l'a relevé dans la pièce *Charbonneau et le Chef*. Lougheed, dans cette instance, établit fermement le fait que l'Alberta serait le propriétaire réel des ressources pétrolières de la province. Parallèlement, le secteur privé, incarné par des multinationales, se voit reconnaître la tâche exclusive du développement de ces ressources, dont l'énoncé suivant, de la part de Ralph Klein, illustre bien ce sens particulier de la division du travail du développement :

While it is the government's responsibility to foster a positive business climate, it is the entrepreneur and the business owners who drive the economy, creating jobs and economic security²⁰.

Bien entendu, ici s'affirme encore plus nettement cet aplatissement programmatique du législateur devant les « affaires ». Mais remarquablement, c'est souvent à la suite d'un constat d'impuissance

devant certains agissements de l'industrie que surgit donc l'appel à la propriété des ressources présenté comme velléité de limitation des actions du privé. Retournons ainsi à nos candidats au leadership du Parti conservateur :

This is very much an issue of ownership of these resources by Albertans [...] One of the criticisms in Alberta over the last 50 years is we have simply been a resource province that shipped everything out and I think we have to come beyond that²¹. [Oberg]

Mr. Dinning, a former Alberta treasurer, once favoured by oil types, created a big stir when he declared that he was concerned about oil companies shipping more of our "own resources" for refining in the United States²².

My vision is for the future of the province, and I know that we cannot keep selling our natural resources raw without adding value to them²³. [Stelmach]

Cet appel à la propriété s'inscrit donc comme un mécanisme d'opposition et une volonté de contre-discours à l'hégémonie qui correspond à la fois à la fonction de réassurance et de désir thérapeutique propre au discours politique. Thérapeutique, en ce qu'il prétend offrir un remède au sentiment de spoliation associé à la prise de conscience de redevances insuffisantes, prise de conscience redoublée par le constat de fuite de la matière première à bas prix. La fonction de réassurance se signale en ce que le discours de réappropriation renvoie à un droit fondamental en théorie difficilement contestable sur lequel les Albertains pourraient se rabattre pour mettre fin à ce qu'ils estimeraient être des abus envers l'exploitation de leurs ressources. Le recours à ce discours de propriétaire aurait toujours une vertu pragmatique à portée de main. Or, on le verra, c'est précisément la condition non contestable de la propriété qui joue paradoxalement contre elle-même et contribue à la déréaliser dans un contexte singulier qui,

étrangement, va échapper à l'affrontement. C'est ainsi que le *fétiche* pourra devenir *tabou*.

Pour expliquer ce qui précède, évoquons deux phénomènes particuliers, l'un, propre à la poétique et à la politique de l'énergie, et l'autre, illustrant un des aspects les plus singuliers de la rhétorique conservatrice, telle qu'analysée par Angenot²⁴.

Le premier élément à considérer, lorsqu'est soulevée la question de la propriété des ressources naturelles dans le discours, reste son utilité intrinsèque au sein de l'argumentaire des entreprises, privées ou nationalisées, et des gouvernements de types variés qui y ont recours. Nos études précédentes sur le cas de l'hydroélectricité au Québec ont permis d'établir que le recours à ce type de discours d'appropriation s'avère comme une marque particulièrement privilégiée par une compagnie nationalisée qui a pour but de produire une confusion fructueuse entre l'entreprise, l'État et les citoyens présentés comme « actionnaires ». Une telle confusion a pour effet de déresponsabiliser l'entreprise, surtout en ce qui a trait à ses opérations controversées, tout autant qu'à ses réussites, par la fiction facilement démantelée par un examen réel des faits, du partage de ses pouvoirs décisionnels avec le citoyen. On aura reconnu ici l'efficacité de la célèbre formule « Hydro-Québec, c'est à nous autres » ou, plus perfectionné encore, le slogan de 1973 « On est Hydro-Québécois²⁵ ». On pourrait penser que ces formulations, qui renvoient entre autres à la fonction identitaire de la propagande, voient donc leur emploi limité aux compagnies nationalisées productrices d'énergie. Mais on pourrait supposer que toute allusion à la propriété des ressources énergétiques, qui relève aussi de la fonction identitaire quoiqu'à un degré plus indirect, resterait une intervention étrangère à la dynamique entre l'industrie privée et le collectif qui, en principe, exercerait sa juridiction sur le territoire à exploiter. Cependant, le recours—peut-être serait-il plus juste de parler ici du rappel—au principe de la propriété ne fonctionne cependant pas de façon radicalement différente dans le cas qui nous occupe. Il est toutefois à noter qu'il n'émane certes pas des entreprises elles-mêmes qui n'ont pas intérêt à rappeler cette donnée pourtant fondamentale : la souveraineté du territoire, dont on sait pourtant que la globalisation

et le néo-libéralisme en ont virtuellement sonné le glas²⁶. Mais que les politiciens albertains y fassent référence dans leur réticence devant les actions de l'industrie privée illustre bien son pouvoir toujours actualisable pour l'imaginaire collectif. Toutefois, dans ce rappel du propriétaire, n'est pas bien examinée la contradiction inhérente au fait de posséder quelque chose au sujet duquel on ne jouit que d'une autorité virtuelle, et dont la simple mention ne suscite que la menace au déménagement du capital de la part de l'industrie. La représentation de l'Alberta ainsi établie par Oberg comme une province qui depuis cinquante ans expédie à l'étranger son bitume n'est pas sans suggérer à un observateur le sort des États du Tiers-Monde, riches en ressources dont ils sont pourtant dépossédés par les termes mêmes du libre-marché. On dira, pour atténuer la brutalité de ce parallèle, que les apparences sont infiniment mieux gardées en Alberta mais que, somme toute, les revendications identitaires manipulatrices des entreprises réellement nationalisées, telle Hydro-Québec, contiennent peut-être au moins une part de vérité.

LA GUERRE DU PÉTROLE N'AURA PAS LIEU

How do you think that you people can run Shawinigan Water and Power ?

[lancé à René Lévesque, lors de la campagne pour la nationalisation d'Hydro-Québec, 1962]

An oil man will tell you, loudly and likely often, that countries can't manage oil and gas exploration and development.

—Doug Matthews, *Far North Oil and Gas* [été 2006]

Cependant, le clou le plus définitif enfoncé dans le cercueil de la « propriété collective des ressources » se trouve dans l'absence de polémique même que l'on pourrait attendre autour de cette question. Ainsi, une des particularités de l'argumentaire conservateur propre à l'industrie

serait d’user, par de multiples procédés rhétoriques, de stratégies de disqualification s’appliquant à des éléments absolument extérieurs à la réelle question de la propriété des ressources, processus de disqualification « à côté » consécutif au choix délibéré et stratégique de ne pas engager de véritable discussion sur cette question centrale. Angenot en conclut, en ce qui a trait à la rhétorique antisocialiste :

En réalité, deux stratégies polémiques ont alterné ou coexisté dans l’antisocialisme : ou bien argumenter contre les théories et les démolir s’il se pouvait, ou bien démontrer qu’il n’y avait pas matière à discussion, qu’il importait seulement de *disqualifier* l’adversaire. Je regroupe dans la catégorie « disqualification » tous les moyens qui permettent de faire l’économie d’un débat²⁷.

Si le corpus s’appliquant à l’antisocialisme relève pour la majeure partie de textes français du dix-neuvième siècle, l’identification des procédés d’évitement d’une véritable discussion du principe de propriété collective des richesses pétrolières du vingt et unième siècle n’en présente pas moins des correspondances significatives. Énumérons ici quelques formes de disqualifications telles qu’elles peuvent être isolées à partir de l’article de Harding et Cattaneo.

*Perte de raison et de cognition*²⁸ : Dans le cas qui nous occupe, la simple allusion à « more provincial control over development of the booming sector »²⁹ est, on l’a vu, présentée d’emblée sous la perspective de la fulmination irrationnelle contre l’industrie (*anti-oil rant*). Force est donc au lecteur de reconnaître, sous une forme tant soit peu atténuée, le positionnement de l’opposant à l’industrie comme relevant pratiquement de l’aberration, ce qui dès lors suggère, sans qu’il soit nul besoin de l’affirmer, qu’aucune discussion raisonnable ne serait possible avec un tel groupe de colériques. « L’unanimité [...] se fait pour taxer le discours honni de “folie,” c’est-à-dire tout en continuant à le combattre rationnellement pour le situer hors du sens commun », nous prévient Angenot³⁰. Cette prémisse établie va permettre effectivement de se soustraire au débat subséquent

sur le caractère recevable du principe de la propriété des ressources d'où découlerait effectivement le droit d'y exercer une certaine régulation, puisqu'on ne saurait sustenter un dialogue avec un furieux. Sur une gamme plus modérée, mais jouant toujours sur la diminution des facultés cognitives, l'article cite Kathleen Sendall, présidente de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, assurant que « From a competitive perspective we have an enormous advantage compared to many other energy producing jurisdictions around the world providing we don't do something stupid to screw it up ». Le collectif serait ainsi désigné comme l'éminent responsable de la dégradation d'une *saine* compétitivité, dont les termes ne sont pas clairement définis, en raison d'une lacune d'intelligence attribuée au collectif *we*. Toute atteinte à ce principe de compétitivité, qu'il faut bien comprendre comme essentiellement favorable à l'industrie, est donc qualifiée d'aberration.

La terreur contagieuse: L'étape suivante de dévalorisation du législateur susceptible d'exercer les droits de propriété consiste à exagérer la réaction de l'industrie au seul soupçon du timide rappel de ces droits, de façon à dépeindre un tableau apocalyptique de leurs conséquences. Ainsi, les auteurs vont faire défiler des extraits d'interviews de cadres supérieurs de pétrolières variées, tous présentés comme figures d'autorité incontestables. Ainsi, dans le même article, cette perle :

« “The debate in this province is shifting from creating wealth to redistributing wealth, and that is a very, very scary situation, when you are in a province that is as dependent on commodity prices as ours,” said one senior industry source. » L'allusion à une redistribution des richesses dans le cadre de la simple hypothèse d'une hausse des redevances pétrolières fait fortuitement surgir l'ombre d'un programme socio-démocrate, bête noire du discours conservateur de l'entrepreneuriat de la Frontière. Ce spectre de la socio-démocratie dont l'évocation permet, par amplification, d'exagérer la réaction de l'industrie, en signifiant non pas la seule crainte de l'inconnu, mais la terreur pure et simple. Qu'une figure de puissance absolue qu'est en Alberta l'industrie pétrolière se dépeigne comme alarmée sans recours par une telle éventualité ne peut que provoquer le même sentiment d'épouvante chez le destinataire de l'article du *National Post*,

dont on peut soupçonner que le lectorat est, dès le départ, fort prévenu contre toute manifestation vaguement symptomatique d'un projet socio-démocrate. Adhérer au principe d'une quelconque redistribution des richesses, principe fort hypothétique dans le cas qui nous occupe, ne peut que nous mener, par l'argument de la pente fatale, à un inconnu aux conséquences absolument intenable. À cet égard, gardons à l'esprit la réplique des négociateurs britanniques devant la demande de la hausse des dividendes faite par le gouvernement iranien de Mossadegh, en 1952 : « One more penny and Anglo-Iran Oil will go broke³¹. »

De fait, cette argumentation relève, comme Angenot l'a bien démontré dans le cadre de son analyse des rhétoriques antisocialistes, de la dénonciation de l'État et de son potentiel d'« expansion et d'empiètement [...] porté à la “réglementation à outrance” s'immiscant dans les relations et les contrats de la société civile, s'arrogeant des compétences économiques et “faussant” les lois du marché³². » C'est en fait cette dernière accusation qui est la plus susceptible de déclencher l'alarme, Angenot précisant plus loin « la répartition et la redistribution des ressources et des biens » comme une des formes privilégiées par les interventions étatiques. Ainsi l'alarme transformée en épouvante par la seule perspective de cette redistribution des richesses relève de l'hyperbole caractéristique du genre de la persuasion, qui passe ici par l'incitation à cette panique à laquelle l'hypersensibilité chronique des investisseurs ne les prédispose que trop.

La délégitimation : Dans le cadre d'une campagne à la chefferie d'un parti, où il s'agit pour chaque candidat de convaincre l'électorat qu'il sera son représentant idéal, chaque prétendant doit faire la preuve qu'il incarne bien les intérêts des Albertains. Or, c'est cette première fonction de représentativité qui offre à l'industrie un exercice supplémentaire de délégitimation en remettant tout simplement en cause ce rapport fondamental à l'exercice démocratique. André Lebeau, dans sa réflexion autrement dégagée de parti-pris sur « l'engrenage de la technique », pose d'ailleurs bien cette réaction comme habituelle aux puissances productrices ou consommatrices de pétrole : « La précipitation avec laquelle les valeurs démocratiques sont mises en sommeil pour préserver l'accès aux ressources pétrolières et le maintien du “mode de vie” n'autorise

guère l'optimisme³³. » Dans l'exemple qui nous occupe, ce n'est pas la mise en veille de la démocratie qui est opérée mais, par une signifiante perversion, on accuserait l'autre parti, le législateur, de manquer à la règle fondamentale du mandat démocratique, qui serait d'incarner la volonté collective. Dès lors, les candidats, dès qu'ils font allusion à la possibilité de redevances accrues sur le pétrole, ne parleraient plus au nom des Albertains. « David McInnis, president of the Canadian Energy Pipeline Association, said that the candidates are not coming up with the type of leadership that Albertans are looking for³⁴. »

La déconnection : Cette construction, où la communauté albertaine est substituée à l'énonciateur individuel métonymique de l'industrie, a pour effet immédiat de déconnecter le candidat à l'élection de la communauté qu'il entend représenter, de le déplacer en somme non pas dans la non-pertinence, mais dans le porte-à-faux par rapport à la population albertaine. De fait, le candidat ne parlerait pas au nom du peuple, et ne saurait servir son intérêt. Il ne saurait davantage être le représentant légitime d'une collectivité qui, d'après McInnis, chercherait un autre type de dirigeant, dont on voit bien quel serait l'idéal-type favorisé par l'industrie. L'appel aux Albertains comme communauté potentiellement « séparée » de ses *leaders* qui auraient perdu le contact avec sa volonté relève de cette manipulation particulière qui serait le recours à l'identification avec le groupe, où l'homme d'affaires se présente lui-même comme le vrai médiateur des désirs de l'électorat, dont il est devenu paradoxalement plus près que les élus potentiels. De plus, le fait que la véritable nature de ce *leadership* ne soit pas définie ajoute encore à l'ambiguïté de son statut : tout est ainsi mis en place pour qu'on puisse logiquement suggérer le législateur comme dépourvu de légitimité. On aurait ici une illustration patente de la remarque de Philippe Breton au sujet des manipulations de divers ordres qui servent de cadre à la démocratie ou, plus précisément encore, à sa fiction : « Sa mise en œuvre se fait le plus souvent au profit de ceux qui ne voient dans la démocratie, et les possibilités qu'elle ouvre de gagner l'opinion, que les moyens de l'abattre³⁵. »

La fusion identitaire comme mode d'annulation de la différence polémique : Il s'agit ici, à l'instar de ce qui se passe pour les compagnies

nationalisées, de proposer une fusion nominale du dominant avec ceux sur lequel il exerce son pouvoir ou son action, de façon à annuler l'impression d'opposition qui devrait normalement se dégager entre le collectif albertain et l'industrie sur la question des redevances pétrolières et de la propriété des ressources. L'opposition attendue entre le législateur et l'industrie se trouve soudainement déplacée entre le législateur et la population, ce qui, à vrai dire, constitue une autre variante du recours à la non-concordance. Ainsi, David McInnis de continuer : « I would suggest that the government of Alberta needs to do a better job of putting the revenue that they earn from Albertans working in the oil and gas industry to better use³⁶ [...] ». Soulignons ici le choix stratégique de désigner l'industrie pétrolière sous le vocable *Albertans*, ce qui est un recadrage qu'on ne saurait sans mauvaise foi qualifier de menteur ni d'abusif³⁷, mais dont on ne saurait non plus nier l'effet particulier de dissimulation, en ce qu'il sert tout à coup d'écran au véritable moteur des activités dans les champs pétrolifères. Il est vrai que, si la plupart des travailleurs dans l'industrie sont albertains, cela n'implique nullement que les compagnies qui les embauchent, et qui sont les véritables responsables des activités dans ce secteur, soient albertaines, ni même canadiennes. Cette métonymie particulière, où l'employé est nommé pour l'employeur, permet un glissement sur le référent réel, qui renforce une fois de plus l'illusion fusionnelle entre deux partis qui devraient plutôt être antagonistes. Ce phénomène d'endossement et de confusion identitaire, dont nous verrons plus loin d'autres manifestations, est pivotal pour bien saisir l'efficacité des procédés représentationnels de l'industrie pétrolière albertaine. Une des conséquences, et il y en a plusieurs, de cette fusion supposée peut être désignée comme le « bénéfice de l'absolution³⁸ », où la confusion identitaire entre le collectif et l'entreprise garantit l'immunité à celle-ci. Dans un débat réel sur cette question de la propriété des ressources, comment penser que les Albertains pourraient opposer à d'autres Albertains, qui devraient partager les mêmes intérêts, cet obstacle à l'exploitation de leurs ressources naturelles qu'est l'épineuse question de la propriété des ressources pétrolières et des dividendes qui en découlent ? On se doit donc de rester entre soi, faisant du législateur un tiers exclu qui

n'est pas loin d'être représenté comme étant celui qui, en vérité, abuse de la bonne foi des travailleurs albertains.

L'incompétence de l'adversaire : On a vu que la triade attendue formée par l'industrie, les électeurs et le législateur avait été ramenée une fois de plus à une relation polarisée entre l'industrie pétrolière et le gouvernement. Après avoir remis plus ou moins ouvertement en question la légitimité des candidats, qui ne parlent pas « au nom du peuple », McInnis va maintenant suggérer l'inaptitude du législateur sinon à gouverner, du moins à faire une certaine part de son travail.

Alberta needs to do a better job of putting the revenue that they earn from Albertans working [...] and need to communicate with Albertans about the benefits of the industry and they need to pay attention to ensuring there is a competitive environment that will see the oil and gas industry continue to provide benefits³⁹.

On a noté qu'à l'été de 2006, le gouvernement Klein avait admis publiquement qu'il n'avait pas de plan précis pour administrer la manne du pétrole, et qu'en ayant payé les dettes de la province, il se retrouvait dans la perspective d'encourir un autre déficit face à la nécessité de porter remède à l'état de négligence sérieuse dans lequel se trouvaient les infrastructures variées de la province, déréliction générale qui avait été la marque de commerce du régime. En ce sens, la cible était facile, mais il importe de noter que cette accusation n'a été ressortie que dans le contexte d'une résistance du législateur face à l'industrie. Le procédé de disqualification ici prend le visage d'une « leçon » donnée au gouvernement, d'une admonestation faite à celui qui manque à ses devoirs, lesquels sont bien sûr redéfinis selon les intérêts du dominant. Les fonctions du législateur sont donc assignées pour répondre aux besoins du secteur des affaires selon une notion du bien public qui est déplacée vers la satisfaction des besoins de l'industrie, et une notion de la compétence qui est exclusivement liée à assurer cette satisfaction.

Ingratitude et rappel des bienfaits : Cette accusation, qui reviendra souvent dans le débat, se présente comme une variante de la disqualification par manque éthique. Le législateur se doit de bien communiquer l'action bénéfique de l'industrie et de s'assurer de maintenir un climat optimal pour que le secteur pétrolier continue de fournir des profits : on a vu ce que recouvre cette expression d'une « attitude positive » suivie par ailleurs d'une menace à peine voilée de cesser le versement des profits. Il s'agit de montrer que le législateur a erré et qu'il doit être remis à l'ordre en s'attachant à répandre le « bon message » et à censurer toute objection. Ce dernier procédé des rappels des bienfaits comme évitement du débat installe définitivement l'Alberta et ses citoyens comme *débiteurs* de l'industrie, qui ainsi est présentée comme ne leur devant rien.

L'argument de la futilité ou de l'innocuité : Ce dernier procédé, dont les manifestations restent fort déroutantes pour quiconque tenterait de lire l'article de Harding et Cattaneo avec un esprit disons cartésien, est exprimé entre autres par une forme particulière de prophétie autoréalisante (*self-fulfilling prophecy*) qui en est le symptôme le plus manifeste. Revoyons à cet égard les commentaires déjà cités de Pierre Alvarez et de Will Roach : « [...] we don't see that changing with any of the leadership candidates » et « [...] I firmly believe that the result of that should be that there is a good regime, it is working and it's stimulating a lot of investments. » Il s'agit ici de neutraliser la portée des réclamations du législateur en assertant la certitude de leur non-réalisation, non pas par une démonstration empirique à saveur polémique, mais en assurant qu'elles resteront sans résultats, qu'elles ne changeront rien à la situation actuelle. Nous empruntons ici à Albert O. Hirschman, auquel d'ailleurs Angenot a eu recours pour établir la présentation de sa *Rhétorique de l'antisocialisme*, le principe de sa « futility thesis » pour rendre compte de cette stratégie de l'industrie face à la possibilité d'un changement notable en ce qui a trait à la hausse possible des dividendes du pétrole. Au terme *futilité*, on peut préférer le terme *innocuité*⁴⁰, dans le sens où la réponse de l'industrie pétrolière indique bien que ce changement (velléitaire de la part des législateurs, faut-il le préciser) n'aura pas lieu ou restera sans effets. Ce

faisant, les deux commentateurs ont recours à ce que Hirschman appelle la dynamique inhérente à la prophétie autoréalisante dont il précise :

As the story is absorbed by the listeners, it sets up a tension and activates a dynamic that is either self-fulfilling or self-refuting. The dynamic is self-fulfilling as the assertions about the meaningless intended changes and reform weaken resistance to their further emasculation and outright abandonment⁴¹.

À cet effet, cette affirmation de l'innocuité de l'intention des élus de modifier le régime des dividendes peut être à son tour perçue selon les deux paradigmes suivants.

Toujours dans la logique première de la réfutation du bien-fondé de ces changements, lesquels d'ailleurs ne sont nullement débattus, et c'est un point essentiel sur lequel nous reviendrons, le recours à la prophétie autoréalisante peut exprimer d'abord certes le désir d'enlever au projet du législateur toute réelle importance en lui niant une conclusion tangible : des modifications véritables ne seraient tout simplement pas de l'ordre du possible ou du probable. On y a vu d'abord l'assurance du pouvoir effectif exercé par l'industrie sur le gouvernement conservateur de Ralph Klein depuis 1992, et l'exercice de ce pouvoir comme un fait incontesté ancré dans l'habitus politique d'une province se gaussant depuis toujours d'être « business friendly » en *se mêlant justement de ses affaires*, comme on l'a remarqué au sujet de l'oraison funèbre de Scobey Hartley. La prophétie autoréalisante ici traduit la certitude tranquille de la soumission complaisante du gouvernement aux directives de l'industrie, exprimant non pas tant sa foi dans un avenir stable permettant le bon déroulement des affaires que, plutôt, son ferme propos de s'assurer que soit maintenue cette stabilité.

Mais, nous devons aborder ici l'autre versant rendant compte du procédé qui serait plutôt l'expression d'une anxiété diffuse, mais réelle, face aux intentions des législateurs. Si ces intentions peuvent être éventuellement neutralisées par toute la rhétorique de disqualification dont nous venons de rendre compte dans ces dernières pages, le déploiement

précis de ces recours rhétoriques (cooptations identitaires, délégitimation du démocratique, incompetence et irrationalité de l'adversaire, terreur contagieuse) exprimerait par la négative le poids somme toute palpable de la menace constituée par la potentialité d'un changement effectivement énoncé comme tel. Qu'une hausse des redevances du pétrole soit inscrite dans le paysage des possibles, ce possible fut-il répudié, pourrait effectivement faire l'objet d'un débat public et somme toute démocratique, dont l'issue risquerait d'être plus difficilement contrôlable pour le secteur pétrolier. En une telle occurrence, on peut prévoir que serait effectivement débattu le principe de la propriété fondamentale des ressources et des conséquences qui en découlent pour les termes de leur exploitation. Les stratégies rhétoriques de disqualification, dont la nature même peut les assimiler à ce qu'en anglais on désigne comme *scare tactics*, sont à la mesure, précisément par l'amplitude et la brutalité de leur déploiement, de l'anxiété plus palpable qu'inspire à l'industrie tout potentiel de mise au clair du principe de propriété qui changerait la donne dans le rapport d'exploitation des ressources. Dans le cadre de cette rhétorique de la réaction, pour reprendre l'expression de Hirschman, la tentative de décourager l'opposant par la peur illustre l'indubitable crainte du pouvoir pétrolier devant toute éventualité de changement de régime, dans un rapport que l'on est tenté de considérer comme directement proportionnel.

Dans une telle perspective, on peut conclure à la fin de cet article singulier du *National Post*, qui présente une véritable encyclopédie dans le genre de la disqualification, que l'ultime recours à la prophétie autoréalisante pour affirmer l'innocuité d'une volonté politique de changement constitue le même symptôme de deux conditions concomitantes et opposées : certitude de la continuité et dénégation de ce qui pourrait devenir inévitable.

Mais il ne faut pas perdre de vue, en définitive, l'objectif central de ces tactiques servant à effrayer et à déstabiliser tous les tenants d'une revue du taux des redevances pétrolières. Outre leur réel pouvoir de dissuasion, nous rappelons qu'elles visent encore plus essentiellement à contourner la question pourtant centrale de la propriété des ressources en rapport avec son rythme d'exploitation et le taux de revenus qui en découlent. Car la

dissuasion qui en résulte, en plus de son efficacité, a le bénéfice appréciable d'être centrale à toute l'intentionnalité du déploiement rhétorique de la disqualification, de ne pas parler de ce qui compte vraiment, et ce détournement, face à une contention risquant potentiellement de devenir inévitable, assure le *juste* état des choses nécessaire à la bonne marche de l'industrie, c'est-à-dire ses profits, auxquels au moins une contingence menaçante est ainsi retirée, celle des réclamations du propriétaire réel des ressources.

